

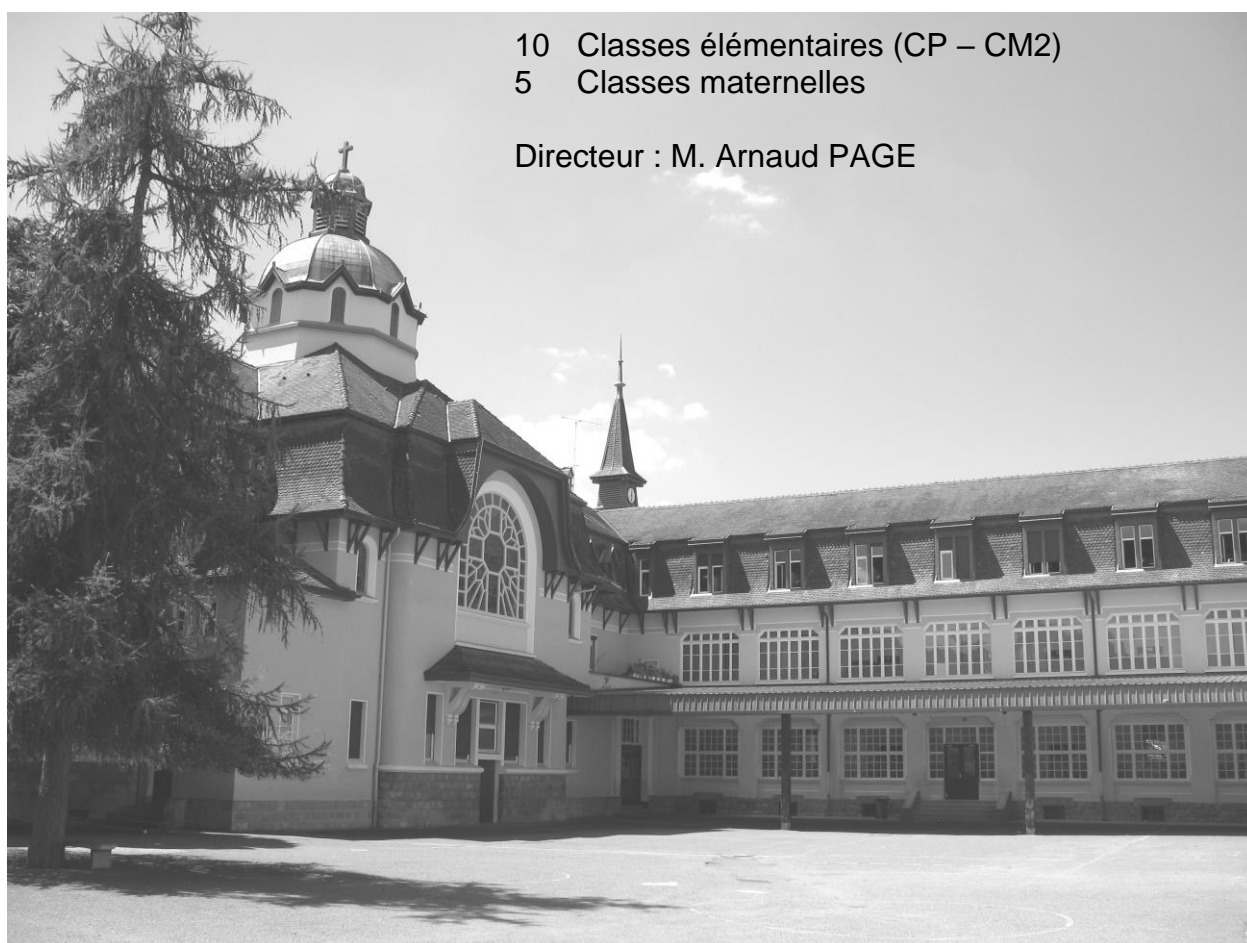
**ATTENTION : Des documents vous
sont également envoyés par mail**



Sacré-Cœur

ÉCOLE PRIMAIRE PRIVÉE
1 Place de Crête
74 200 THONON-LES-BAINS

Tél : 04 50 26 45 83
E-mail : ecole@scthonon.fr
Site internet : www.scthonon.fr



10 Classes élémentaires (CP – CM2)
5 Classes maternelles

Directeur : M. Arnaud PAGE

RENTRÉE 2020 : Mardi 1^{er} septembre 2020

Attention : rentrée échelonnée en maternelle

HORAIRES : LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

Élémentaire : 8 h 30 – 11 h 45 et 13 h 30 – 16 h 30

Maternelle : 8 h 40 – 11 h 40 et 13 h 25 – 16 h 25

Madame, Monsieur,

Vous avez inscrit ou réinscrit votre (vos) enfant(s) à l'école Sacré-Cœur pour l'année scolaire 2020-2021 ; nous vous remercions de votre confiance.

Vous trouverez dans ce dossier tous les documents que vous devrez compléter et nous retourner pour la rentrée. Un mail vous sera également adressé avec tous les documents et informations nécessaires pour la rentrée.

Documents à retourner au secrétariat primaire à partir du 24 août.

1/ Fiche comptable (accompagnée de l'avis d'imposition 2020) **et du règlement de septembre**

2/ Autorisation de prélèvement (si vous avez opté pour ce mode de règlement)

3/ Contrat de scolarisation (exemplaire à nous retourner signé)

Documents à conserver et envoyés par mail

4/ Liste(s) de fournitures

5/ Fonctionnement de la rentrée (pour les enfants scolarisés en maternelle)

6/ Convention financière

7/ Tarifs 2020-2021

8/ Communiqué ECT : tarifs 2020/2021

9/ Contrat de scolarisation (exemplaire à conserver)

10/ Assurance scolaire

11/ Calendrier scolaire

12/ Circulaire de l'APEL

13/ Information RGPD

14/ Constitution des classes et accès à l'établissement

Si vous n'avez pas reçu de mail de notre part :

- Vérifier votre courrier indésirable
- Informer Mme Flament (secrétariat primaire) à partir du 24 août, pour vérification de votre adresse électronique
- Vous pouvez retrouver tous ces documents sur notre site internet www.scthonon.fr, rubrique *école*, puis *Documents administratifs*

Par ailleurs, nous vous informons que l'établissement sera fermé du 11 juillet au 23 août 2020 inclus.

Bon été à tous.

INFORMATIONS IMPORTANTES

SITUATION SANITAIRE COVID-19 :

Nous espérons une rentrée en septembre 2020, dans des conditions normales pour les élèves. Vous serez tenus informés par mail de toute éventuelle modification. Nous vous remercions pour votre confiance.

* SURVEILLANCE / ÉTUDE DU SOIR – GARDERIE

Matin : Payante de 7 h 30 à 8 h et gratuite de 8 h à 8 h 30.

L'accueil des élèves de l'élémentaire est organisé à partir de **7h30** sur la cour principale (avant cet horaire les enfants ne sont pas autorisés à être présents dans l'enceinte de l'établissement). En cas de froid ou de pluie, l'accueil se fait en salle 101 (salle de l'étude du soir) entre 7h30 et 8h.

Pour les maternelles, l'accueil du matin commence également à **7h30** dans l'espace périscolaire dont l'entrée est située dans le nouveau bâtiment.

Nous rappelons que la garderie est réservée aux enfants dont les deux parents commencent leur travail avant les horaires scolaires.

Pour la sécurité de vos enfants, la porte est fermée à clef à 8 h 30 au primaire et à 8h45 en maternelle. Bien arriver à l'heure pour ne pas gêner le travail dans la classe.

Midi :

La surveillance est assurée jusqu'à 12h10 sur la cour principale pour les élèves de l'élémentaire, et en maternelle pour les élèves de la maternelle. Cette surveillance gratuite est réservée aux élèves qui ont des frères et/ou sœurs au collège ou pour les élèves dont les parents travaillent jusqu'à midi.

Après-midi :

L'étude surveillée pour les enfants de l'élémentaire et la garderie pour les maternelles sont proposées jusqu'à 18h30.

Attention : Après 18h00, tous les enfants (élémentaire et maternelle) seront regroupés en élémentaire (salle 101).

Pour les élèves qui restent occasionnellement à l'étude ou à la garderie (matin ou soir), l'inscription se fait au moyen d'un **ticket à remettre le matin même** à l'enseignant ou à l'ASEM. En élémentaire, le ticket d'étude est donné directement le soir au surveillant.

Les tickets sont à acheter **à l'avance** auprès de Mme Flament (*le matin 8 h – 11 h 15 au secrétariat primaire*)

Nous vous rappelons que l'étude et la garderie sont réservées aux enfants dont les parents ne peuvent pas être à l'école à 16 h 30, ou occasionnellement en cas de problème.

Une journée de classe est suffisamment longue et il est préférable de reprendre l'enfant le plus tôt possible.

Remarques pour l'élémentaire:

- Un élève qui quitte l'étude seul doit avoir obligatoirement une autorisation écrite de ses parents.
- Un élève inscrit au mois qui ne reste pas exceptionnellement à l'étude un soir, doit fournir obligatoirement un justificatif écrit signé par ses parents.

* **CANTINE :**

Les élèves demi-pensionnaires sont inscrits automatiquement à la cantine et ne peuvent quitter l'école sur le temps du midi (ou les jours définis en début d'année pour les DP 2 ou DP3).

Nous ne laisserons en aucun cas un élève demi-pensionnaire manger à l'extérieur, sauf s'il présente une **autorisation de sortie écrite**.

Si votre enfant reste occasionnellement à la cantine, vous lui remettez **un ticket** (ou à la maîtresse pour les maternelles) le matin même.

Les tickets sont à acheter à l'accueil.

IMPORTANT :

◆ Pour la sécurité de tous, il est formellement interdit de rentrer dans l'enceinte de l'établissement en voiture ou en « deux roues » et d'y fumer.

Les animaux sont également interdits.

◆ En cas de maladie ou de fièvre, **aucun médicament ne peut être donné à l'école (même avec une ordonnance)**.

Les enfants doivent être gardés à domicile tant qu'un traitement s'impose.

Aucun médicament courant ne doit être laissé aux enfants présents à l'école.

* **GOÛTER ET COLLATION DU MATIN :**

A l'école maternelle :

- La collation du matin est maintenue. Il sera proposé aux élèves un fruit, une compote, un jus de fruit ou un laitage en début de matinée. Cette collation se déroulera dans le cadre d'un projet d'éducation à l'alimentation et au goût.
- **Les autres goûters sont interdits sur le temps scolaire.**
- **Pour les enfants restants à la garderie du soir : un goûter pourra être apporté de la maison. L'école ne fournit pas le goûter.** Sont toutefois interdits : les chips, les barres chocolatées, les friandises et les boissons gazeuses ou sucrées.

A l'école élémentaire :

- **Les goûters sont interdits sur le temps scolaire.**
- **Pour les enfants restants à la garderie du soir : un goûter pourra être apporté de la maison. L'école ne fournit pas le goûter.** Sont toutefois interdits : les chips, les barres chocolatées, les friandises et les boissons gazeuses ou sucrées.

Merci de votre compréhension.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant l'école Sacré-Cœur (projet éducatif, règlement intérieur, demandes d'autorisation, restauration, actualité, ...) en allant consulter notre site internet: www.scthonon.fr